



Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDENTS DE MÉTIS-SUR-MER

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 23-170 MODIFIANT LA VITESSE SUR LE RANG 4

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 7 août 2023, un règlement portant le numéro 23-170 modifiant la vitesse sur le rang 4. Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 9^e jour du mois d'août 2023.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier